



## Accident lors d'un dépassement

-----  
Par Yo433

Bonjour,

J'ai récemment eu un accrochage sur une autoroute avec un autre usager. Je suivais un camion depuis quelque temps qui roulait très au dessous de la limitation sur autoroute (mon compteur affichait 80km/h) cependant j'étais dans l'incapacité de doubler car je me faisais moi-même doubler par plusieurs voitures de suite. Après des contrôles fréquents le champ est libre, je ne vois qu'une voiture dans la même file que moi derrière moi et aucune voiture dans les deux files de gauche, je signale donc à la voiture derrière moi après contrôle de mes deux retros et de l'angle mort que je vais me deporter à l'aide de mon clignotant : à cet instant la voiture est tjs dans sa file et n'affiche aucun signe apparent de volonté de me dépasser et demeure la seule voiture à être derrière moi, que ce soit dans ma file ou dans les deux files de gauche qui à ces moments-là sont vides. Je recontrôle mes rétroviseurs et mon angle mort et commence donc à me deporter quand soudain je tape le flanc de cette voiture qui était derrière moi quelques secondes plus tôt. Je n'ai pas eu d'explications de la part de l'autre partie concernant leur entreprise de me doubler alors que je doublais moi-même et que je l'avais signalé contrairement à eux, L'autre partie estime que je suis à 100% en tort car j'ai changé de file sans raison valable (il n'y avait soi-disant pas de camion devant moi) et que j'étais sur mon téléphone au moment du choc. Nous avons suite à ce désaccord procédé aux remplissages de constats différents car les versions divergent trop. Objectivement je ne saurais dire les parts de responsabilités, notamment parce que je ne saurais dire ce qu'ils ont fait pour se retrouver à côté de moi si vite, cependant je confirme bien avoir enclenché ma man?uvre avant eux avec clignotant dans le but de dépasser un camion, sans l'usage de mon téléphone qui plus est? L'opposant affirme d'ailleurs avoir ?omis? de mettre son clignotant. Je pense que les assureurs vont estimer qu'il y a tort partagé fautes de cohérences entre les deux déclarations mais qu'en pensez-vous?

-----  
Par Yo433

J'ai d'ailleurs oublié de préciser que l'autre partie affirme avoir uniquement roulé sur la voie du milieu pendant 30 minutes sans arrêt. Pour résumer, leur version affirme qu'ils roulaient au milieu et que j'ai simplement fait un écart sur leur voiture car je consultais mon téléphone, donc que je n'entreprenais pas de dépassement car il n'y avait pas de camion. Ce qui est évidemment faux. Ce sont les passagers qui affirment m'avoir vu sur mon téléphone.

-----  
Par Floch6768

Bonjour

commence donc à me deporter quand soudain je tape le flanc de cette voiture qui était derrière moi quelques secondes plus tôt.

Votre assureur va appliquer la convention IRSA

Accident de la route responsabilités Cas 15 Y change de file.

Part de responsabilité pour X et Y X 0 pour cent Y 100 pour cent

-----  
Par LaChaumerande

Bonjour

Je ne me prononce pas sur la responsabilité des uns et des autres, toutefois je note :

l'autre partie affirme avoir uniquement roulé sur la voie du milieu pendant 30 minutes sans arrêt.

[url=https://www.largus.fr/actualite-automobile/autoroute-pourquoi-rouler-sur-la-voie-du-milieu-peut-vous-couter-cher-30028223.html#:~:text=Si%20emprunter%20la%20voie%20du,le%20Code%20de%20la%20route.]https://www.largus.fr/actualite-automobile/autoroute-pourquoi-rouler-sur-la-voie-du-milieu-peut-vous-couter-cher-30028223.html#:~:text=Si%20emprunter%20la%20voie%20du,le%20Code%20de%20la%20route.[/url]

Cela n'aura guère d'incidence sur les responsabilités, mais l'adversaire est passible d'une amende.

-----  
Par Prana67

Bonjour,

D'après ce que vous décrivez vous êtes responsable à 100%.

Avant de changer de file il faut s'assurer que la voie est libre. D'après ce que vous dites vous l'avez fait, probablement que l'autre véhicule était dans votre angle mort.

-----  
Par Yo433

Ce n'est peut-être pas très clair tel que je l'explique mais quand je commence à me deporter le véhicule est tjs derrière moi dans mon rétroviseur central, je suis donc déjà en train de changer de file avant lui

Je n'ai pas vu ce qu'il a fait pour se retrouver aussi rapidement à côté de moi, je ne peux que supposer une tentative de dépassement à la suite de la mienne qui a mené à ce que je me le prenne sur le flanc. En somme, je me deportais déjà avant qu'il ne change de file. En théorie on ne dépasse pas quelqu'un qui a entrepris de dépasser avant et encore moins en utilisant la même file

La question que je me pose est donc en quoi n'est-il pas en partie responsable alors qu'il commence à changer de file après moi? Et qu'il me dépasse après m'avoir vu me deporter ?

-----  
Par janus2

Bonjour,

C'est assez incompréhensible !

Si vous aviez ce véhicule en visu dans votre rétro et le voyiez derrière vous, comment s'est il retrouvé en même temps à votre gauche quand vous avez changé de file ?

Est-ce bien le même véhicule ?

Ou alors, il s'est passé plusieurs secondes entre votre contrôle arrière et votre changement de file ?

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Désolé pour vous, mais si vous avez touché une voiture en tentant de doubler sur l'autoroute, tout votre récit ne servira à rien, car il est probable que votre responsabilité soit engagée...Sauf si l'autre conducteur a également commis une faute.

Ce qui reste à prouver

-----  
Par Floch6768

Bonjour

Les assureurs ont signé entre eux la convention IRSA qui a été établie sur la jurisprudence. Vous pouvez la refuser et demander à votre assureur de traiter votre accident selon le droit commun, mais il vous faudra apporter de bons éléments.

Le code de la route prévoit une conduite en ligne droite. Un changement de direction devient un fait perturbateur

Le conducteur qui entreprend sa manoeuvre ne doit pas mettre les autres usagers en danger. Par conséquent, le conducteur qui s'apprête à changer de direction doit s'assurer qu'il peut le faire sans danger et les juges ont considéré qu'il ne lui suffisait pas d'avertir les autres usagers (voir par exemple, Civ. 2e, 7 mars 1990, Bull. civ. II, no 52 ; Civ. 2e, 15 janvier 1997, JA 1997, p. 287 ; Civ. 2e, 5 novembre 1998, pourvoi no 96-20.756 ; Crim. 18 décembre 2001, pourvoi no 01-80.518).

-----  
Par Yo433

Il y a de nombreuses questions posées en même temps. Déjà il s'agit bien du même véhicule qui était derrière moi puis

se retrouve à côté, c'est peut-être une des seules choses que je peux affirmer. Ensuite comme je l'ai déjà mentionné je ne l'ai pas vu faire donc je ne sais pas comment il a pu se retrouver à côté de moi je ne peux que supposer. Je peux vous donner des explications possibles mais je suppose que si ça ne vient pas de lui ça ne sert à rien d'en discuter mais bon, eh bien il roulait plus vite que moi, donc il est fort possible qu'il ait eu le temps de me dépasser (enfin presque) en roulant à 50km/h au dessus, ou même plus je ne peux pas savoir ça.. De plus il y avait 3 voies sur cette autoroute donc il a pu tenter un dépassement rapide sur cette voie puis se rabattre sur la deuxième alors que je me déportais. Où tout simplement il a pu penser qu'il avait le temps de passer avant moi. Mais en tout cas ce n'est pas inimaginable qu'il se retrouve à côté de moi surtout compte tenu du fait qu'il y avait trois voies. Mais il y a bien un moment où je ne le vois plus dans aucun de mes retros et c'est en regardant mon angle mort que je le tape sur le flanc. Et les deux instants où je regarde mes retros sont très rapprochés c'est pour ça que j'utilise l'hypothèse d'une vitesse élevée de sa part parce qu'autrement je n'explique pas comment il a pu disparaître aussi vite de ma vision. (Sans publier que je roulais à à peine plus que 80). J'aurais également pu avoir pensé qu'il était sur la même voie que moi alors qu'il était sur la voie du milieu (j'anticipe les questions) sauf que je me rappelle être capable de compter le nombre de bandes blanches qui nous sépare. Il y a de nombreuses choses que je ne sais pas, notamment si lui-même se rabattait sur moi à ce moment-là, ni même à quel point il était centré sur la voie du milieu, même si au lieu ou j'en suis au moment où je le tape c'est impossible qu'il n'était pas en train de chevaucher la 3e voie?

-----  
Par LaChaumerande

Petite remarque sur la forme et pas sur le fond. Si vous pouviez poster en respectant une certaine mise en forme, paragraphes, vos messages seraient nettement plus lisibles et compréhensibles.

Vous pouvez éditer votre message en cliquant, en bas à gauche sur [Modifier mon message]

Merci d'avance pour les bénévoles...

-----  
Par janus2

eh bien il roulait plus vite que moi, donc il est fort possible qu'il ait eu le temps de me dépasser (enfin presque) en roulant à 50km/h au dessus, ou même plus je ne peux pas savoir ça..

S'il roulait à au moins 50km/h de plus que vous en rapprochement, vous auriez dû vous en apercevoir lors de votre contrôle arrière, ça se voit un véhicule qui se rapproche aussi rapidement de vous, et alors ne pas vous lancer dans un dépassement.

-----  
Par Prana67

Dans le premier message vous dites que la voiture était derrière vous, sous entendu à la même vitesse que vous et dans le dernier message vous envisagez l'hypothèse qu'il roulait peut être 50km/h plus vite que vous.

On a du mal à voir clairement ce qui s'est vraiment passé.

Ce que moi je comprends c'est que vous changez de file et ce faisant vous touchez une voiture qui était dans le file ou vous vouliez aller. Partant de là vous êtes fautif même si l'autre voiture n'avait pas son clignotant. D'ailleurs si l'autre voiture se trouve dans la voie du milieu et qu'il est entrain de vous dépasser c'est normal qu'il n'ait pas de clignotant allumé, il ne veut pas changer de voie à ce moment là.